



espace non fumeur

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 17 avril 2007

J'ai réservé dans un restaurant sur internet. Lors de ma réservation on me demandait de préciser si nous étions fumeurs ou non fumeurs. Je précise donc non fumeurs en cochant la case. Arrivés sur place le gérant nous dit qu'il n'y a pas d'espace non fumeurs et se moque de nous connaissez vous un restaurant latino sans fumeurs ? Le problème n'est pas là mais plutôt au niveau de la publicité mensongère. Pourquoi préciser non fumeurs s'il n'y a aucun espace pour eux ? Je sais que la loi ne sera applicable en 2008, mais là il s'agit de mensonge puisque qu'on nous a fait croire qu'il y avait un espace non fumeur. J'aimerais savoir si un recours est possible ? j'ai fait un capture d'écran de la page internet. Merci

Réponse :

Vous pouvez indifféremment

- Vous rendre dans le commissariat le plus proche de ce restaurant et y déposer une plainte.
- Déposer une plainte devant le [procureur de la République](#)
- Faire appel à notre service de **mise en demeure**